



Nom de mon enfant à naitre et reconnaissance anticipée

Par **Canelle**, le **23/02/2010** à **15:20**

Bonjour,
Je suis enceinte et doit accoucher le mois prochain (meme si je crois que ma fille va arriver avant!). Je vis avec le pere depuis presque un an mais ce n'est pas sans grande difficulté. Il a fait de la prison (30 mois en tout pour violence etc...), mais depuis qu'on est ensemble, je crois que j'ai réussi à le calmer sur ces différentes choses. Il ne voit plus ses mauvaises fréquentations (dont fait partie son frere ainé et sa belle soeur --> d'ailleurs nous avons été porté plainte contre eux pour harcèlement et insultes envers moi meme et ma fille à naitre), ne boit plus (ce qui le faisait etre un peu violent). Il fume toujours le cannabis mais moins qu'auparavant. Désormais, il a un travail en CDI, a récupéré le permis (suspension de 5 mois suite à accident avec alcoolémie), et nous vivons ensemble dans un nouvel appartement. Seulement voilà je m'inquiète car il y a toujours eu des hauts et des bas entre nous et là que notre fille va bientôt arriver je voudrais savoir comment faire pour qu'il n'ait pas de droit de garde en cas de séparation ! Car je ne supporterais pas de devoir laisser la petite toute seule avec lui (et ses mauvaises fréquentations car personne ne sera là pour le lui interdire) durant tout un week end ou meme ne serait ce que pour une apres midi. Je ne suis pas contre le fait qu'il la voit mais uniquement en ma présence ! J'ai été la reconnaitre de facon anticipée en aout 2009 en mairie... seulement maintenant je voudrais savoir si je peux laisser notre enfant porter le nom de son pere et ce que ca engendrera ou si je dois au contraire lui donner le mien (meme si pour l'instant nous sommes encore ensemble) ! Que dois je faire pour qu'il ne puisse pas l'avoir tout seul en cas de séparation et le laisser emmener la petite n'importe où et avec n'importe qui ? et si je lui donne mon nom à la naissance, peut on lui changer par la suite pour lui donner celui de son pere ? je suis vraiment embêtée car je sais que c'est sa fille aussi et je ne voudrais pas le pénaliser non plus !
merci beaucoup pour vos reponses !